

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 07 décembre 2020**

**Date de convocation : 27 novembre 2020.**

L'an deux mille vingt, le lundi 07 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

**Absent excusé** : Monsieur Michel TROMPETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

**INSEE** : le recensement de la population est reporté en 2022.

**NOEL DES ENFANTS ET DES AINES** : Les cartes cadeaux ont été distribuées ainsi que le colis de Noël aux aînés.

**79/2020 Objet de la délibération** : renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS.

Madame le Maire présente le contrat d'abonnement pour le logiciel COSOLUCE qui est utilisé pour la mairie. Il comprend la comptabilité, les emprunts, les élections, les immobilisations, la population, le recensement militaire, l'état civil et la maintenance.

**Montant du contrat d'abonnement : 1673,12 € T.T.C**

**Après délibération, les conseillers acceptent le renouvellement du contrat pour l'année 2021, ils autorisent Madame le Maire à signer le contrat.**

**80.2020 Objet de la délibération** : contrat de location longue durée avec entretien pour un défibrillateur.

Madame le Maire informe les conseillers que le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP (établissements recevant du public) soumis à l'obligation de détenir un DAE (Défibrillateur automatisé externe), à savoir :

A partir du 1er janvier 2021, ERP de catégories 4 ou 5.

Madame le Maire propose d'installer un défibrillateur dans la commune la salle des fêtes étant classée catégorie 4. Madame le Maire pense qu'il est plus judicieux de louer un appareil. En effet la maintenance est comprise dans la location.

La société Électro Cœur propose un loyer mensuel hors taxe de 60,00 €/mois soit :

**720,00 € H.T/AN.**

Tous les ans, et pendant la durée du contrat, un technicien de ELECTRO Cœur s'assurera sur place, du bon fonctionnement du défibrillateur.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer le contrat de location.**

**81.2020 Objet de la délibération : adhésion de la commune de Longueau à la FDE 80.**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme à laquelle nous sommes adhérents. Lors de la séance du 23 septembre 2020 le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la commune de Longueau à la Fédération et demande aux communes adhérentes leur approbation.

Madame le Maire demande aux conseillers, s'ils approuvent l'adhésion de cette commune à la Fédération.

**Après délibération, les conseillers approuvent l'adhésion de la commune de Longueau à la FDE 80.**

✕ **82.2020 Objet de la délibération : subvention pour le comité de fêtes.**

Madame le maire informe les conseillers que le comité des fêtes gère l'achat et la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées.

Madame Charline FONTAINE, la Présidente, demande une subvention de 948,75 € (neuf cent quarante-huit euros et soixante-quinze centimes) pour la participation de la commune. En effet il avait été convenu que la commune s'engagerait à verser une subvention égale à de la moitié de la dépense.

**Après délibération, les conseillers acceptent à l'unanimité cette subvention de 948,75 € qui sera versée sur le compte du comité des Fêtes.**

✕ **83.2020 Objet de la délibération : création d'un budget annexe pour le RPI, avec deux sections : fonctionnement et investissement.**

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il serait plus judicieux de créer un budget annexe pour le RPI. En effet, le budget communal actuel ne permet pas une lecture aisée des activités du RPI qui se fondent dans la masse. Madame le Maire propose donc la création d'un budget annexe pour le RPI. Le budget annexe sera doté de l'autonomie financière et la nomenclature adoptée sera la M14.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer les documents nécessaires pour la création de ce budget.**

**84/2020 Objet de la délibération : Remboursement des dépenses de fournitures scolaires par la Communauté de Communes Avre Luce Noye, pour l'année scolaire 2019/2020.**

Madame le maire informe les conseillers que la commune prend en charge les fournitures scolaires mais la Communauté de Communes Avre Luce Noye reverse à la commune 50 €/élève/an pour les dépenses liées à l'acquisition des fournitures scolaires.

La commune procède sur son propre budget au règlement de l'ensemble des dépenses afférentes à l'achat des fournitures scolaires.

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à envoyer les factures pour le remboursement des dépenses de fournitures scolaires pour la période du 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020.**

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE MATERIEL** : Madame le Maire informe les conseillers que suite à la délibération du 05 octobre 2020 concernant la mise à disposition du matériel entre la commune de Grivesnes représentée par Madame Anne-Marie PREVOST et la commune de Coullemelle représentée par Madame Marie-Bernadette GOES, et qu'une convention a été signée pour la mutualisation de matériel.

**CARREFOUR AUBVILLERS GRIVESNES** : Madame le Maire a informé le responsable voirie pour le Conseil Départemental de la dangerosité du carrefour de la départementale 26 (axe Ailly-sur-Noye – Montdidier) et la route départementale 84 (axe Aubvillers-Grivesnes). Madame le Maire émet le souhait de faire un rond point en rachetant la parcelle qui se trouve derrière le calvaire.

Les agents de la voirie du Conseil Départemental sont venus examiner dans le détail la faisabilité de cette éventuel aménagement. Même en faisant l'acquisition de la parcelle, la réalisation d'un carrefour giratoire reste compliqué de par la topographie du site. Les fortes déclivités, tant sur la RD 26 que sur la RD 84, font obstacle à la possibilité de réaliser un giratoire. Ce type de carrefour nécessite, en effet, que le terrain naturel soit quasiment plat.

Madame le Maire, suite à la réponse du responsable, a donc demandé l'installation d'un dos d'âne à l'entrée et à la sortie de Grivesnes ce qui casserait la vitesse dans la traversée de la commune et obligerait les véhicules à ralentir avant le carrefour de la départementale 26 et de la départementale 84.

Le responsable a donc répondu à Madame le Maire : les plateaux surélevés et coussins berlinois ne peuvent être réalisés qu'à un minimum de 100 ml à l'intérieur des agglomérations. Ils sont interdits hors agglomération.

Dans le cas qui vous concerne, il apparaît que l'aménagement du carrefour à l'intérieur de l'agglomération ainsi que réduction de la largeur de chaussée au profit de parkings et circulation piétonne pourraient être des solutions qui permettent d'obtenir une réduction des vitesses.

Dossier à suivre.

**ENTRETIEN DES TOITURES** : Madame le Maire a contacté Monsieur LESIEUR de Rocquencourt, couvreur, afin qu'il fasse l'inventaire des travaux urgents à faire dans la commune. Réfection de la toiture de l'église de Grivesnes et vider les chéneaux. Il faut intervenir au niveau de l'église d'Ainval pour nettoyer les gouttières et réparer le lanterneau de la salle des fêtes.

### **CIMETIERES DE GRIVESNES ET SEPTOUTRE.**

Avec la covid 19, les travaux prévus en début d'année n'ont pas eu lieu et le responsable de la Maisonnée a repris contact avec Madame le Maire concernant la réfection du mur du cimetière de Grivesnes et celui de Septoutre. Ils vont intervenir début décembre pour le mur du cimetière de Grivesnes et fin janvier 2021 pour le mur du cimetière de Septoutre.

**PROJET DE PLANTATIONS SUR LE TERRITOIRE DE GRIVESNES** : Madame le Maire présente aux conseillers le diagnostic mené par l'agent de la Fédération Départementale des chasseurs de la Somme et l'aide du Président de chasse de Grivesnes.

La commune dispose d'un délaissé d'environ 1850 m<sup>2</sup> avec une antenne relai. Les arbres hautes-tiges ont été récemment coupés ou taillés. Le terrain « nu » permet la végétalisation du site afin d'égayer et diversifier le paysage. Ils conseillent une plantation de haie arbustive sur 1 tronçon le long du champ sur une longueur de 50 mètres. Ils associeront aussi plusieurs îlots buissonnants 3 ou 4, de 15m<sup>2</sup> chacun. Ils privilégient des arbustes locaux en alternant les feuillages caducs et persistants et essences à fruits afin de permettre à la faune d'avoir un lieu de refuge et de ressource alimentaire.

Plantation au niveau des parcelles situées près de la porcherie. L'allée amenant au cimetière pourrait bénéficier d'une haie basse tige.

Un potentiel de 895 arbustes pourrait donc être planté sur la commune au profit des enjeux croisés de préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, embellissement paysager et amélioration du cadre de vie.

L'achat des matières premières est pris en charge à hauteur de 50 % par la Fédération des Chasseurs de la Somme ainsi d'une subvention possible du Conseil Départemental. Monsieur Frédéric PILLOT, conseiller, sera en charge du dossier.

**DOSSIER EOLIEN** : Madame le Maire avec les maires de Villers Tournelle et Coullemelle a écrit à Madame Barbara POMPILI Ministre de la Transition Écologique pour lui faire part de sa stupéfaction et de sa incompréhension suite au refus de Madame la Préfète de la Somme pour le projet du parc éolien de l'Épinette qui propose l'installation de dix éoliennes sur trois communes limitrophes : GRIVESNES, COULLEMELLE et VILLERS TOURNELLE et lui demande une audience.

Ce projet se voit opposer un refus malgré un avis favorable émis par le commissaire enquêteur et les conseils municipaux.

**VOIE VILLERS TOURNELLE** : le devis de 132,19 euros n'était pas compris dans le remboursement de PACIFICA. Un courriel a été envoyé à Groupama pour le remboursement des 132,19 euros.

**ORGUE** : Monsieur Claude DUBOIS a fait un don pour la réparation de l'orgue de l'église de Grivesnes.

**REMERCIEMENTS** : Madame le Maire informe les conseillers que nous avons reçu une lettre de la famille de notre facteur Dominique qui nous remercie des fleurs déposées sur sa tombe.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE** : Madame le Maire fait un compte rendu des différentes réunions avec le Président et les vices présidents et explique le besoin de finances de la communauté de communes avec l'augmentation probable des impôts intercommunaux.

**COMMISSION LISTE ELECTORALE** : les membres de la commission de la liste électorales se sont réunis pour examiner la liste afin d'effectuer des radiations et valider des inscriptions.

**FRANCE PROPRE** : 20 et 21 MARS 2021.

**CHATEAU** : Lettre du Notaire pour demander l'intervention des démineurs, présence d'obus et grenades.

**PIGEONS** : Madame le Maire a reçu de la publicité pour le dépigeonnage, elle propose aux conseillers pour demander un devis pour intervenir au niveau des églises et le logement de l'école ainsi qu'à l'église d'Ainval.

Les conseillers acceptent.

**COMMISSIONS** : Madame Margherita COCHARD intervient pour la commission communication. 39/45 exposition dans les collèges. Projet de distribuer une ardoise connectée aux aînés par la poste. Elle annonce que le site internet de Grivesnes est presque fini et voudrait le mettre en ligne avant la fin de l'année.

**COMMISSION URBANISME** : refaire le PLUi sur Moreuil.

Avec le PLUi, les communes ont perdu le droit de préemption. C'est la Com de Com qui en bénéficie et sera remis aux communes après délibération du conseil communautaire qui a lieu le jeudi 10 décembre.

**COMMISSION ACTION SOCIALE** : Monsieur Nicolas VION intervient : des bons alimentaires vont être distribués.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT** : Monsieur Frédéric PILLOT intervient : la déchetterie de Moreuil n'est plus aux normes.

**PROJETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** :

1er projet : crèche à Moreuil.

2ème projet : maison médicale à Moreuil.

3ème projet béguinage à Moreuil.

4ème projet : cuisine centrale pour alimenter les cantines à Ailly-sur-Noye.

**CONSEIL D'ECOLE** : mardi 08 décembre à Coullemelle.

**FORMATION DES AGENTS** : Les trois agents de la commune vont bénéficier d'une formation aux premiers secours.

La séance est levée à 23 heures  
Madame le Maire,  
Anne-Marie PREVOST

Les Membres du conseil,

